



Document d'information communal
RISQUES MAJEURS
DICRIM

Adoptons les bons réflexes face à l'inattendu

à conserver



Notre territoire, comme tant d'autres, n'est pas à l'abri d'aléas naturels ou de situations d'urgence qui peuvent survenir à tout moment. C'est pourquoi il est primordial que nous soyons tous informés et préparés face à ces éventualités.

Ce guide a pour vocation de vous accompagner dans l'adoption de bons gestes et de bons comportements, des réflexes simples, mais essentiels qui peuvent faire toute la différence lors d'une situation critique.

Que vous soyez un habitant de longue date ou un nouvel arrivant, je vous encourage vivement à prendre le temps de parcourir ce guide attentivement. Vous y trouverez des informations utiles sur les différents risques auxquels nous pourrions être confrontés, ainsi que des conseils pratiques sur la manière de vous protéger, vous et vos proches.

La prévention des risques majeurs est une responsabilité collective, et chacun d'entre nous a un rôle à jouer, en adoptant les bons réflexes au quotidien, en connaissant les consignes de sécurité et en restant vigilants.

Arnaud Jacottin
Maire de Billère

LES RISQUES MAJEURS

4

**Face aux risques majeurs,
chacun son rôle**

6

Le risque inondation

8

Le risque sismique

10

**Le risque transport de matières
dangereuses**

12

Le risque climatique

14

Le risque attentat



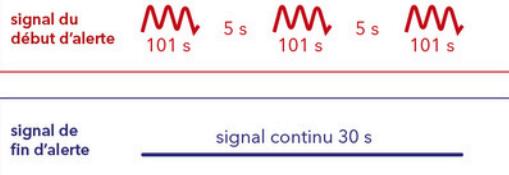
FACE AUX RISQUES MAJEURS CHACUN SON RÔLE



L'ETAT

- Informe les communes et les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire (Document Départemental sur les Risques Majeurs);
- Élabore les Plans de Prévention des Risques (PPR);
- Organise les plans de secours du département (Plan ORSEC);
- Diffuse le signal national d'alerte via une sirène du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations).

L'objectif du SAIP est d'alerter la population en cas d'événement grave. Un essai de la sirène a lieu tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, pendant 1 minute 41.



LA COMMUNE

- Informe les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire communal (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs);
- Accompagne les écoles pour la mise en place et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS);
- S'organise face aux situations de crise en s'appuyant sur son dispositif d'astreinte et sur son Plan Communal de Sauvegarde (PCS);

Le PCS est un document qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de survenance d'un accident majeur;

- Diffuse l'alerte auprès de la population en cas de risque majeur.

La commune de Billère a approuvé par délibération en date du 11 juillet 2013, son Plan Communal de Sauvegarde.

Véritable document de gestion de crise, la ville de Billère organise régulièrement des réunions d'informations auprès des agents et des élus ainsi que des réunions de mise en situation.

18

LE SDIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents de sinistres ou de catastrophes;
- Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité.

+ D'INFOS

**PRÉVENTION
DES RISQUES
MAJEURS** →



www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr
www.georisques.gouv.fr
www.pau.fr



LORSQUE VOUS ÊTES ALERTÉ, SUIVEZ LES CONSIGNES DE SECURITÉ

ET VOUS...

A FAIRE

- Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5
- Adopter les bons réflexes face au risque identifié (description dans les pages qui suivent).



S' informer de l'évolution de la situation



Prendre un kit sûreté



Respecter les consignes des autorités

A NE PAS FAIRE

- Ne pas téléphoner aux services de secours (sauf urgence ou si vous êtes témoin d'un accident). Le réseau téléphonique doit rester libre pour les urgences.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école et/ou à la crèche : les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés aux conduites à tenir avec les enfants en cas d'alerte.



Ne pas aller chercher les enfants



Libérer les lignes pour les secours



Limiter les déplacements

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

AU CAS OÙ...

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.



KIT DE SÛRETÉ

Dans un sac facilement accessible, prévoir le kit de sûreté :

- Votre DICRIM (ce document);
- Un sifflet, une torche, un tissu ou panneau «SOS»;
- Des gilets fluorescents, de quoi écouter la radio;
- Les médicaments courants (pansements, paracétamol, désinfectant...);
- De l'eau, des aliments énergétiques, un couteau multifonctions;
- La photocopie des papiers personnels, double des clés de la maison et de la voiture, de l'argent liquide;
- Quelques jeux, des livres pour les enfants.



EN CAS DE CONFINEMENT

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche;
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer;
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation;
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides;
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.



EN CAS D'EVACUATION

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau);
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de première nécessité (voir « kit de sûreté »);
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation;
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.



LE RISQUE INONDATION

SPECIFIER VOS COURS D'EAU

Le territoire de Billère est traversé par un réseau hydrique dont les principaux cours d'eau sont : le Gave de Pau et ses affluents Le Laherrere, le Mohédan et le Lacaou.

DEUX TYPES D'INONDATION

- Par débordement direct lorsque le cours d'eau sort de son lit et submerge les berges ;
- Par débordement indirect dû :
 - aux eaux de ruissellement qui ne peuvent être collectées par le réseau d'assainissement, que les nappes phréatiques

gorgées ne peuvent absorber lors de pluies exceptionnelles ,
– aux remontées des eaux du réseau assainissement qui ne peuvent être absorbées par les cours d'eau étant déjà à saturation, voire en crue...

PREVENIR, SURVEILLER ET ALERTER

Les dispositifs de vigilance crues (www.vigicrues.gouv.fr) et vigilance météorologique de Météo France (<http://vigilance.meteofrance.com/>) sont liés et recensent quatre niveaux d'alerte : vert (minimum), jaune, orange, rouge (maximale).

- Les informations sont transmises au Préfet qui décide d'alerter les maires des localités concernées ;

- En cas d'événement majeur, la population est avertie au moyen de la télalerche (cf. p4), des médias et du signal national d'alerte (SAIP) ;
- La Ville de Pau suit en temps réel ces dispositifs. Elle renforce ainsi son service d'astreinte et se prépare à déclencher le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à la demande du Maire pour faire face à cet aléa et mettre en sûreté les populations menacées ou touchées.

LES MESURES PREVENTIVES

- L'entretien des cours d'eau pour limiter tout obstacle au libre écoulement des eaux, c'est l'affaire de tout propriétaire riverain (institutionnel ou privé) ;
- La prise en compte du risque inondation dans les projets, publics ou privés, d'aménagement du territoire est imposée par le Code de l'Urbanisme. Ainsi, le Plan Local d'Urbanisme de la ville (PLU) conditionne les autorisations de construire selon les risques et intègre la gestion de l'eau dans ces projets (création de bassin de rétention, préservation d'espaces perméables...) ;

- La réalisation du PLU Intercommunal renforce cette prise en compte à l'échelle du territoire de l'agglomération.

+ d'info www.vigicrues-gouv.fr

LES BONS RÉFLEXES

AVANT	PENDANT	APRÈS
Amarrer les cuves et rentrer les objets pouvant être emportés par la crue	Respecter les consignes données par les autorités	Aérer
Ré-hauser objets et mobiliers	S'assurer que le courant électrique est coupé	Prendre des photos des dommages pour les assurances
Obturer les entrées d'eau : portes, fenêtres...	Monter dans les étages de votre habitation avec votre kit sûreté	Faire l'inventaire des dommages et déclarer le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais
Mettre les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux	Ne pas prendre les ascenseurs	Désinfecter les pièces à l'eau de Javel ou produit équivalent
Couper le gaz, l'électricité et le chauffage pour éviter tout risque d'explosion et d'électrocution	Ne pas consommer l'eau du robinet ou des puits de particuliers	Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
Faire une réserve d'eau potable, de produits alimentaires	S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie	Chauffer dès que possible avec votre installation habituelle si elle n'est pas endommagée, ou par des chauffages d'appoint
Prendre votre kit de sûreté ainsi que vos médicaments courants, vos papiers et des vêtements de rechange.	Ecouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5	Signalez-vous également auprès de votre mairie pour la procédure catastrophe naturelle
	N'entreprendre une évacuation que si on en reçoit l'ordre des autorités ou si on est forcé par la crue	
	Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture	
	Ne pas s'engager dans les sous-sols où l'eau menace de monter dangereusement	

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



S'informer



Respecter les consignes de sécurité



Obturer les entrées d'eau



Monter à l'étage ou en hauteur



Couper l'électricité



Couper le gaz



Limiter les appels



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas descendre en sous-sol



Limiter les déplacements



LE RISQUE SISMIQUE

LE RISQUE SISMIQUE EST PRÉSENT...

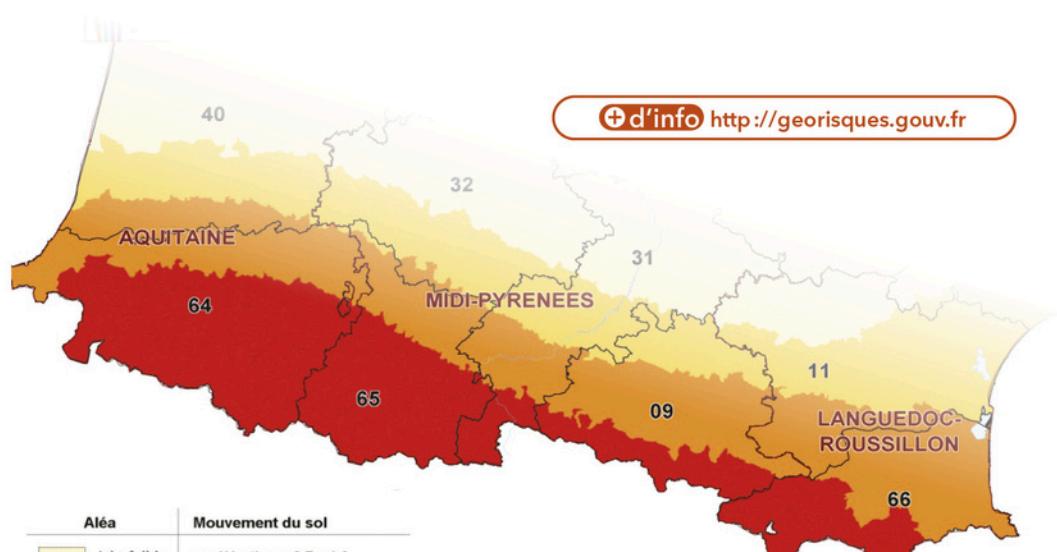
La proximité de la chaîne pyrénéenne génère une activité sismique issue de la confrontation de deux plaques tectoniques (l'ibérique et l'euro-asiatique).

Il est impossible d'agir sur le risque sismique, ni sur la probabilité qu'un événement se produise, ni sur son intensité. Néanmoins, ce risque est observé et mesuré continuellement depuis des décennies.

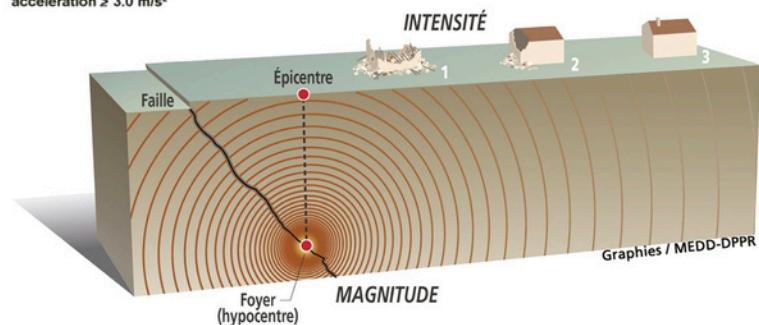
La seule action possible, c'est d'en diminuer les effets :

- Par la prévention des personnes (culture des bons réflexes);
- Par la construction de bâtiments respectant les réglementations d'urbanisme et les normes parasismiques;
-

ALÉA SISMIQUE DU MASSIF PYRÉNÉEN



Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération < 0.7 m/s ²
faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²
moyen	1.6 m/s ² ≤ accélération < 3.0 m/s ²
fort	accélération ≥ 3.0 m/s ²



LES BONS RÉFLEXES

➤ AUJOURD'HUI

Chez vous, sur votre lieu de travail :

- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité (des installations dangereuses);
- Identifier les meubles, les appareils lourds qui pourraient être un danger lors d'une secousse;
- Identifier les endroits de refuge possible.

➤ À LA PREMIÈRE SECOUSSSE

Si vous êtes dans un bâtiment :

- S'abriter sous un meuble solide ou se mettre près d'un mur (ou colonne) porteur et s'éloigner des fenêtres;
- Ne pas allumer de flamme;
- Ne pas fumer.

➤ SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, vieux bâtiments...);
- S'éloigner de toutes constructions, même des arbres.

➤ SI VOUS ÊTES EN VOITURE

- S'arrêter... sur le moment ou au plus tôt à l'écart des constructions et des fils électriques;
- Ne pas descendre de voiture avant la fin des secousses;
- Se protéger la tête avec les bras;
- Ne pas allumer de flamme.

➤ APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSSE

- Se méfier des répliques: il peut y avoir d'autres secousses;
- Couper les alimentations de gaz, d'électricité... (les repérer dès aujourd'hui vous fera gagner un temps précieux...);
- Ouvrir les fenêtres, ne pas fumer et supprimer toute flamme (en cas de fuite de gaz...);
- Sortir du bâtiment sans prendre les ascenseurs;
- Se diriger vers le lieu de regroupement ou à défaut vers un lieu isolé;
- Signaler au plus vite aux autorités, puis aux personnes qui vous entourent, toute fuite de gaz constatée.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



S' informer



S'abriter dans la maison



S'éloigner des bâtiments



S'éloigner des arbres



Respecter les consignes de sécurité



S'éloigner des lignes électriques



Prendre garde aux chutes d'objets



S'éloigner des structures endommagées



Couper l'électricité



Couper le gaz



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Limiter les déplacements



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LE RISQUE TMD

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières, ferroviaires, voies d'eau ou canalisations.

La commune de Billère est traversée par plusieurs axes routiers et par la ligne ferroviaire Pau-Bayonne. A ce titre, elle est impactée par le risque TMD

LES DIFFÉRENTS TYPES D'EFFETS

Explosion : l'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (surpression due à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.

Incendie : un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques. La majorité des matières dangereuses transportées sont des combustibles ou des carburants ce qui rend ce type d'accident le plus probable.

Contamination de l'air : se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation

de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Ces matières peuvent être acheminées :

- Par canalisations enterrées ;
- Par voies ferrées ;
- Par routes : sur la rocade, l'autoroute A64... mais aussi sur des voies secondaires pour une livraison ponctuelle !

SOYEZ VIGILANTS, DANGER MOBILE !

Un accident peut survenir n'importe où.

LES MESURES PRISES

Les différents acteurs s'organisent avec des plans d'urgence et s'exercent à réagir au mieux en simulant des accidents (SDIS, Préfecture, écoles PPMS ...). La circulation des matières dangereuses par voies routière et ferroviaire est réglementée par des accords européens, mais aussi régulée par des arrêtés du Préfet, voire du Maire.

Le risque TMD a souvent des effets secondaires, notamment une incidence sur la qualité de l'air qui devient irrespirable et dangereuse pour la santé.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir le réflexe de se confiner tant que l'incident n'est pas circonscrit.

LES BONS RÉFLEXES

SI VOUS ÊTES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- Si vous le pouvez, agir pour éviter le «sur-accident»;
- Eloigner les personnes à proximité, à une distance moyenne de 300m;
- Ne pas fumer;
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers en contactant le 18 ou le 112 en précisant:
 - Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.),
 - Le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.),

Code à fournir



Code matière
Code danger

- La présence ou non de victimes,
- La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ,
- Et aussi, la description des signalisations présentes sur le véhicule...

Les véhicules Transport de Matières Dangereuses (TMD) comportent des panneaux permettant d'identifier le produit comme l'indique les exemples ci-contre. Si vous êtes témoin de l'accident transmettez, si possible, ces éléments aux pompiers.



Ne pas raccrocher avant que l'interlocuteur vous y invite
(vos informations sont précieuses pour déclencher les secours et moyens adaptés...)

S'IL Y A UN NUAGE TOXIQUE

- Pour éviter le nuage, évacuer selon un axe perpendiculaire au vent;
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et fermer toutes les ouvertures: portes, fenêtres...;
- Couper le gaz et l'électricité du bâtiment où vous vous trouvez;
- Se confiner dans un local clos, si possible équipé d'un point d'eau avec de la nourriture et une radio...;

- Calfeutrer soigneusement les ouvertures avec du sparadrap, du linge humide...;
- Ne pas fumer;
- Écouter la radio France Bleu Béarn sur FM 102.5;
- Respirer au travers d'un linge mouillé;
- Ne sortir qu'en fin d'alerte.

À LA FIN DE L'ALERTE

- Aérer le local de confinement;
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :

- Douchez-vous,
- Changez à chaque fois de vêtements,
- Présentez-vous à un médecin.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



S'informer



Respecter les consignes de sécurité



Alerter le 18 ou le 112



S'abriter dans le bâtiment le plus proche



Fermer toutes les ouvertures



Couper le gaz



Couper l'électricité



Ne pas encombrer les lignes téléphoniques



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne pas fumer



LE RISQUE CLIMATIQUE

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE QUOTIDIENNE

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance des situations, établie selon quatre niveaux graduellement dangereux.

Pas de vigilance particulière

Soyez attentif

Soyez très vigilant

Une vigilance absolue s'impose

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ET LES DIFFERENTS ACTEURS

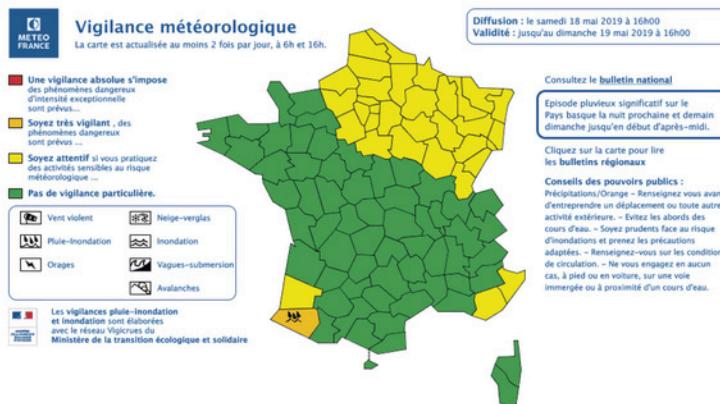
Dès que le niveau 3-orange est atteint, les pouvoirs publics s'organisent. Une chaîne d'alerte se met en place.

La Préfecture relaye immédiatement l'information. Le Maire met ses services en état de vigilance.

Aux personnes vulnérables à la chaleur : inscrivez-vous auprès du CCAS pour bénéficier du Plan Canicule

Le niveau 4, rouge, atteint, la Préfecture alerte le Maire par message vocal et l'invite à prendre toutes les dispositions pour assurer la mise en sûreté de la population. Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

+ d'info www.meteofrance.com / 05 67 22 95 00



LES BONS RÉFLEXES

EN CAS DE TEMPETE

AVANT	PENDANT	APRÈS
Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés	Ne sortir en aucun cas	Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
Gagner un abri en dur	Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision	Signaler les fils électriques et téléphoniques tombés
Fermer portes et volets		Faire attention aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux...)
		Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre, mais ne pas prendre de risques, se faire aider

EN CAS D'ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres ;
- Éviter les promenades en forêt, dans les parcs et les sorties en montagne ;
- Éviter les déplacements.

EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risque ;
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes ;
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile ;
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol.

EN CAS DE GRAND FROID

- S'habiller chaudement, ne pas garder des vêtements humides ;
- Assurer une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ;
- Prévenir le « 115 » si vous remarquez une personne en difficulté ;
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage.

EN CAS DE CANICULE

Limiter les déplacements. En cas de sortie :

- Porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires ;
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air ;
- Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil ;
- Essayer d'avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour ;
- Boire le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit... ;
- Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation) ;
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire... .



LE RISQUE ATTENTAT

Le risque «attentat» fait référence à l'ensemble des actes de violence (fusillade de masse, prise d'otage, destruction d'infrastructures symboliques, cyberattaque...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement. Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques. Elle frappe des civils faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'État a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. L'affiche «réagir en cas d'attaque terroriste» donne des instructions pratiques qui s'articulent autour du triptyque : «s'échapper, se cacher, alerter».



Unité de Sentinelle déployées en permanence, sur le terrain, en étroite coordination avec les FSI (Force de Sécurité Intérieurs), pour répondre à des besoins s'inscrivant dans la durée.

Plan Vigipirate en gare de Strasbourg 19 août 2013, source : Claude TRUONG-NGOC

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

Être attentif aux attitudes laissant supposer un repérage, aux colis suspects ou sacs abandonnés.

PENDANT

> SI L'ON PEUT S'ÉCHAPPER SANS SE METTRE EN DANGER:

- Repérer la localisation du danger. Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche en favorisant un itinéraire connu;
- Laisser ses affaires sur place;

> SI L'ON NE PEUT PAS S'ÉCHAPPER:

- S'enfermer dans un endroit sûr et bloquer les accès : portes, fenêtres... ou abritez-vous derrière un obstacle : mur, meuble, pilier...;
- Eteindre la lumière et respectez un silence absolu : mettre le téléphone portable en mode silencieux mais sans le vibreur;

> ALERTER:

- Une fois en sécurité, prévenez les forces de sécurité (17, 18 ou 114 pour les personnes malentendantes) : donner les informations essentielles (où, quoi, qui);

DANS TOUS LES CAS, IL NE FAUT JAMAIS DIFFUSER :

D'informations sur l'intervention de la police

VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

SÉCURITÉ RENFORCÉE RISQUE D'ATTENTAT

FACE À UN NIVEAU ÉLEVÉ DE LA MENACE TERRORISTE

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activités particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.

Pas de limites de temps définies.

D'informations non vérifiées sur les réseaux sociaux

URGENCE ATTENTAT

VIGILANCE ET PROTECTION MAXIMUM EN CAS DE MENACE IMMINENTE D'UN ACTE TERRORISTE OU À LA SUITE IMMÉDIATE D'UN ATTENTAT

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque d'attentat.

Durée très limitée

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Dans tous les cas



Alerter le 17 ou le 114 (SMS), respecter les consignes des autorités

Couper la lumière et le son des appareils

S'échapper



Évacuer le bâtiment et s'éloigner

Se cacher



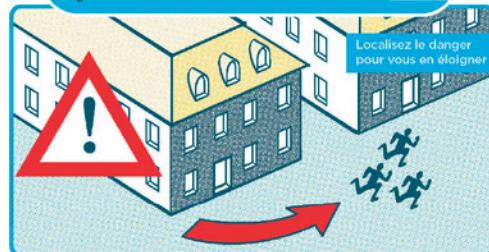
S'enfermer dans un local proche

S'éloigner des ouvertures et s'allonger au sol, à défaut, derrière un obstacle solide

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible*



2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr